

Pétition

Coexistence de l'homme et prédateur



Refusé par la Session des jeunes par 66 voix contre 75

Année: 2013
Thème: Coexistence de l'homme et prédateur
Destinataire:
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Nous demandons au Conseil Fédéral d'analyser la question des grands prédateurs en Suisse en pratiquant: des études complètes de la question ; l'instauration de quotas ; l'indemnisation sous forme de dommages et intérêts lors d'attaques sur des animaux de rente.

Justification:

Pour mettre en œuvre les trois points de notre pétition, nous demandons que les idées suivantes soient prises en considération.

Les recherches seront entre autres basées sur le comportement des animaux, les systèmes de protection efficaces contre leurs attaques et la limitation du nombre d'individus, ceci en collaboration avec nos partenaires internationaux. L'objectif serait d'avoir une vue générale complète de la question et des moyens à disposition pour assurer l'harmonie entre les grands prédateurs, la population suisse et l'environnement national.

Dans le but de limiter le nombre de prédateurs pour préserver la biodiversité et rassurer la population, la Confédération mettra en place les moyens pour appliquer les quotas.

Dans l'objectif d'assurer le respect du monde agricole, la Confédération indemniserait totalement les paysans lésés par la perte d'animaux de rente tués par un grand prédateur ; elle prévoit aussi des compensations financières pour dommages et intérêts.

De plus, sachant que les conventions de Berne s'appliquent comme droit contraignant, il est fondamental d'avoir d'excellents systèmes de protection pour que l'abattage ne soit qu'un ultime et dernier recours.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé